

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE  
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

Affaire suivie par : M. Nicolas POETTE

Tél. : 02 37 20 51 23

Mèl : [nicolas.poette@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:nicolas.poette@eure-et-loir.gouv.fr)

Chartres, le 6 avril 2020

**Arrêté préfectoral  
portant agrément d'associations de solidarité au titre des chèques d'accompagnement personnalisé**

**La préfète d'Eure-et-Loir  
Officier de l'ordre National du Mérite,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1611-6 ;

Vu le décret n°99-862 du 6 octobre 1999 relatif aux chèques d'accompagnement personnalisé ;

Vu le décret du 30 octobre 2019 portant nomination de Madame Fadela BENRABIA, en qualité de Préfète d'Eure-et-Loir ;

Vu le décret du 4 mars 2020 portant nomination de Monsieur Adrien BAYLE, en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu l'objet social du Groupement d'Intérêt Public RELAIS LOGEMENT, N° SIRET : 182 837 039 00029

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le Groupement d'Intérêt Public RELAIS LOGEMENT, dont le siège social est situé 125 rue du bois sabot – 28100 DREUX, est agréé en tant que distributeur de chèques d'accompagnement personnalisé au titre de l'article 11 du décret n°99-862 du 6 octobre 1999 relatif aux chèques d'accompagnement personnalisé.

**Article 2**

Cet agrément vaut pour une distribution au siège social de l'association et au point d'accueil de jour sis 4 avenue Marceau – 28100 DREUX

**Article 3**

Le Secrétaire Général et le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

// La Préfète d'Eure-et-Loir,  
Le Secrétaire Général

  
Adrien BAYLE

Place de la République – CS 80537 - 28019 Chartres Cedex – Standard : 02 37 27 72 00

Horaires d'ouverture de la préfecture :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h00-12h30 / 14h00-16h30 (le vendredi : 16h00)

Pour les modalités de délivrance de titres, consulter [www.eure-et-loir.gouv.fr](http://www.eure-et-loir.gouv.fr), rubrique "Démarches administratives"

